

Versements dans les filiales de la Poste

Les frais dus peuvent, selon l'instruction du débiteur, être facturés à l'établissement financier du bénéficiaire par l'intermédiaire de l'établissement financier gérant le compte de ce dernier. Il appartient au bénéficiaire de juger si ces frais doivent être réclamés au débiteur. Les versements dans une filiale de la Poste en Suisse sont possibles uniquement en CHF et en EUR dans certaines filiales spécifiquement désignées. Les versements en EUR interviennent à l'aide du titre de versement en EUR ou la facture QR en EUR; les mêmes prix que pour le bulletin de versement rouge ou orange ou que la facture QR en CHF s'appliquent. Les versements de montants en CHF sur un compte en monnaie étrangère sont convertis au cours de vente Cash international actuel. Les frais sont également perçus pour les versements dans les filiales en partenariat, lors de versements aux automates ou dans les localités avec service à domicile.

Bulletins de versement	Facture QR	Orange (BVR) ¹	Rouge (BV) ²
Versements jusqu'à CHF 50	CHF 1.20	CHF 1.20	CHF 2.00
Versements jusqu'à CHF 100	CHF 1.60	CHF 1.60	CHF 2.40
Versements jusqu'à CHF 1'000	CHF 2.35	CHF 2.35	CHF 3.10
Versements jusqu'à CHF 10'000	CHF 3.95	CHF 3.95	CHF 4.75
En sus, par CHF 10'000 ou fraction en plus	CHF 1.25	CHF 1.25	CHF 1.25

¹ Bulletin de versement orange (BVR) avec numéro de référence.

² Bulletin de versement rouge (BV).

Extrait «Prix et conditions pour les clientes et clients privés, à partir du 1^{er} janvier 2022» (Postfinance).